40

MAIRIE DE LA BIGOTTIÈRE 53240

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 11 septembre 2025

Le 11 septembre 2025, à vingt heures trente minutes en La Bigottière se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de BIGNON Véronica, Maire, convoqués le 2 septembre 2025,

Etaient présents : BIGNON Véronica, LOUVEAU Thierry, JOLY-CRETOIS Valérie, MAURAIS Thierry, REY Laurent, GENDRY Sébastien, LECONTE Christine, JUSTOME Catherine,

Le secrétariat a été assuré par : JOLY-CRÉTOIS Valérie,

Selon l'article L2121-15 du CGCT, le conseil municipal a adjoint au secrétaire élu, une secrétaire auxiliaire en dehors de ses membres et qui ne participent pas aux délibérations : Catherine Le Roi, secrétaire de mairie

Le Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 avril a été approuvé à l'unanimité après une demande de précision

Délibération	Objet de la délibération	Vote
2025-14	Délibération pour une adhésion à un contrat d'abonnement informatique pour le secrétariat de mairie	Délibération approuvée à l'unanimité
2025-15	Délibération pour une adhésion à un logiciel de facturation Berger Levrault	Délibération approuvée à l'unanimité
2025-16	Délibération pour le tarif de la salle des fêtes 2026	Délibération approuvée à l'unanimité
2025-17	Délibération pour l'abrogation de la délibération n°2024-50 pour le déclassement d'un « délaissé » de voirie : une partie de La Voie Communale n°2 dite de Corbon. Délibération 2024-50	Délibération approuvée à l'unanimité
2025-18	Délibération pour le déclassement d'un « délaissé » de voirie : une partie de La Voie Communale n°2 dite de Corbon	Délibération approuvée à l'unanimité
2025-19	Délibération pour une demande d'échange entre une parcelle privée et une partie d'un chemin rural. Délibération	Délibération non approuvée à l'unanimité
2025-20	Délibération pour une demande de point à temps sur un chemin rural	Délibération non approuvée à l'unanimité

Le 15/09/2025, La secrétaire de séance, Mme JOLY-CRÉTOIS Valérie et Mme Le Maire, Mme Bignon Véronica